



Réunion de Conseil Municipal Séance du 16 Février 2023

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 9 Février 2023

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Céline BELLANGER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme Mathilde BLANCHET donne pouvoir à Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjointe au Maire), M. Patrick GERBEAU donne pouvoir à Mme Aurore LUCAS, M. Michel FOUCHER.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nolwenn BOISSINOT est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2023
- Approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion – Année 2022
- Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière Année 2023
- Compte-rendu des Commissions
- Aménagement du local situé au 14, rue de la Libération
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 12 janvier 2023. Ce PV n'apporte aucune remarque et est arrêté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-01 Approbation du compte administratif 2022 – Budget Principal

Après que Monsieur le Maire ait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2022 et considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR),
- APPROUVE le compte administratif de l'année 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante:



➤ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 341 603,66€	838 544, 90€
RECETTES	956 533, 11€	998 918, 96€

Résultat clôture 2022 : excédent de 160 374, 06 €

Résultat clôture exercice 2021 reporté : excédent de 385 070, 55 €

Résultat clôture fonctionnement année 2022 : excédent de 545 444, 61 €

➤ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	296 435, 97€	202 569, 53€
RECETTES	568 777, 59€	39 334, 51€

Résultat clôture 2022 : déficit de 163 235, 02 €

Résultat clôture exercice 2021 : excédent de 117 393, 93 €

Résultat clôture investissement année 2022 : déficit de 45 841, 09 €

Restes à réaliser en dépenses : 86 100,00 €

L'excédent réel est de 413 503, 52 €.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-02 Approbation du compte administratif 2022 – Budget Accueil de Loisirs sans Hébergement

Après que Monsieur le Maire ait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2022 et considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR),

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	101 830, 00€	89 151, 93€
RECETTES	101 830, 00€	88 527, 90€

Résultat clôture 2022 : - 624,03 €

Résultat clôture exercice 2021 reporté : 0,00 €

Résultat clôture fonctionnement année 2022 : - 624, ,03 €

➤ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	2 000, 00€	0, 00€
RECETTES	2 000, 00€	0,00€

Résultat clôture 2022 : 0,00 €

Résultat clôture exercice 2021 : 0,00 €

Résultat clôture investissement année 2022 : 0,00 €

Le déficit réel est de 624,03 €

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-03 Approbation du compte administratif 2022 – Budget Bâtiment Multi-Services

Après que Monsieur le Maire ait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2022 et considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR),

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	16 820, 00€	2 152, 96€
RECETTES	16 820, 00€	13 493, 90€

Résultat clôture 2022 : excédent de 11 340,94 €

Résultat clôture exercice 2021 reporté : excédent de 5 619,49 €

Résultat clôture fonctionnement année 2022 : excédent de 16 960,43 €

➤ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	19 605, 27€	9 548, 57€
RECETTES	19 605, 27€	10 055, 27€

Résultat clôture 2022 : excédent de 506, 70€

Résultat clôture exercice 2021 : déficit de 10 055, 27 €

Résultat clôture investissement année 2022 : déficit de 9 548, 57 €

L'excédent réel est de 7 411, 86 €.

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-04 Approbation du compte administratif 2022 – Budget Lotissement Le Frêne

Après que Monsieur le Maire ait présenté le Compte Administratif de l'exercice 2022 considérant que les opérations sont régulières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR),

- APPROUVE le compte administratif de l'année 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante:

➤ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	210 602, 05€	202 628, 60€
RECETTES	210 602, 05€	210 602, 05€

Résultat clôture 2022 : 7 973, 45 €

Résultat clôture exercice 2021 reporté : excédent de 4 850, 34 €

Résultat clôture fonctionnement année 2022 : excédent de 12 823, 79 €

➤ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	205 751, 71€	205 751, 71€
RECETTES	205 064, 47€	203 315, 84€

Résultat clôture 2022 : Déficit 1 748, 63 €

Résultat clôture exercice 2021 : excédent de 687,24 €

Résultat clôture investissement année 2022 : Déficit de 1 061, 39 €

L'excédent réel est de 11 762, 40€

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-05 Comptes de gestion 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2022 établis par le Trésorier Municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-06 Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la Fourrière – Année 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suivant les textes en vigueur, la commune se doit d'être équipée d'une fourrière pour y faire séjourner les animaux errants, dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire. Il ajoute que la Fourrière Départementale met à disposition les locaux adaptés aux règles et obligations sanitaires contrôlées par la DDETSPP. Le fonctionnement de cette fourrière est confié à la Société Protectrice des Animaux, qui, par Délégation du Service Public en assure également la gestion. Son financement est assuré par les communes qui ont signé une convention pour y adhérer. La contribution annuelle se calcule de la façon suivante : 0,40 €/habitant, pour un nombre d'habitants de 1009 (base statistique INSEE, population légale au 01/01/2023). La somme de 403.60€ (quatre cent trois Euros et soixante centimes) correspond à la cotisation annuelle pour la commune de Grez-en-Bouère.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention avec la SPA pour pouvoir bénéficier de la Fourrière Départementale et ainsi assurer le bon ordre, la sécurité et la santé publique sur la commune. La contribution annuelle 2023 pour la commune de Grez-en-Bouère s'élève à 403.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA et à verser la contribution 2023 à hauteur de 403.60€

DÉLIBÉRATION N°2023-02-16-07 Aménagement du Local situé au 14, rue de la Libération (Ancienne Boucherie) Section AC N°236

M. Dominique LUCAS explique que la Commission travaux souhaiterait avancer sur le projet de l'aménagement du local de l'ancienne Boucherie situé au 14, rue de la Libération.

C'est un projet d'environ 22 000 € (vingt-deux mille Euros)

En ce qui concerne le financement, la commune aurait recours à l'emprunt, et les montants des DEVIS sont les suivants :

Plaquo-menuiserie : 11 639,89 € (TTC), Maçonnerie : 589,40 € (TTC), Peinture : 3 694,79 € (TTC), Fournitures en Plomberie et Électricité (Fait par les Agents Territoriaux) : 2 267,38 € (TTC), Divers matériaux achetés et réalisés par les Agents Territoriaux : 1 200,00 €.

Prévision de mettre en location à partir de septembre 2023 pour un loyer mensuel de 290,00 € (soit une somme de 3 480,00 €/an pour pouvoir couvrir l'emprunt)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (14 voix POUR) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux de rénovation du local situé au 14, rue de la Libération.



▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal qu'elle a été contrainte de convoquer les parents d'un enfant pour non-respect du règlement.

La première réunion du CMJ du 6 février 2023, s'est très bien passée. Le groupe était très dynamique avec des échanges et des idées très constructives. Des dates ont été retenues (3 avril, 15 mai...) pour créer des hôtels à insectes, des nichoirs à oiseaux et faire une balade éco-responsable ainsi qu'une rencontre intergénérationnelle (date à définir en mai ou juin).

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que les Flashs Infos ainsi que les retours aux questions de l'enquête ont été distribués.

Elle communique également le TOP 5 :

1. Carte de visite de Mme LEROY 3 324 personnes
2. Recette galettes des Rois – Collège 1 446 personnes
3. Loto organisé par le Comité d'Animation 1 005 personnes
4. Kit raclette École Saint Jean-Baptiste 724 personnes
5. Programme balades des Baladins du Moulin 599 personnes

▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 20 janvier 2023 avec les Associations (10 présentes et 2 excusées). Les Présidents(es) des Associations ont été informés sur d'éventuels travaux à la salle des sports courant 2023 ce qui engendra des impacts sur les activités organisées. Ils ont évoqué ensemble le souhait de renouveler un Forum des Associations en septembre et voir éventuellement pour mutualiser avec d'autres communes (Bouère, Saint Brice...) car les activités proposées seraient complémentaires à celles de notre village.

Il est demandé :

- De revoir les informations sur les affichages concernant la salle Villebois Mareuil
- De mettre à disposition de la vaisselle (verres, assiettes, tasses à café, petites cuillères.....) pour le verre de l'amitié partagé lors des réunions.
- D'envisager la possibilité d'une fête au village durant l'été avec feu d'artifice et toutes les Associations.

La commission se réunira le jeudi 23 février pour étudier les demandes de subventions reçues.

LES PROCHAINES ÉTAPES :

- Promouvoir les événements prévus
- Création d'une plaquette sur les capacités d'accueil
- Organiser la plantation des arbres suite aux naissances de 2022

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 25 janvier 2023 afin de travailler sur les projets :

- De restauration de jambage en tuffeau (derrière la Mairie)
- De rénovation du local pour abriter les sans-abris (peinture, mise aux normes en électricité...) des devis vont être demandés à plusieurs entreprises mais les agents du service technique seront sollicités ainsi que les jeunes en contrat « Argent de poche »
- De faire un enduit sur la façade du mur extérieur des toilettes (rue des Écoles)
- Mettre aux normes les toilettes publiques en installant un wc pour les Personnes à Mobilité Réduite et les rénover (peinture...)

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que des arbustes vont être retirés (mais replantés dans d'autres endroits) dans le lotissement Les Tilleuls mais qu'ils seront remplacés par du gazon, les massifs près de l'Église seront renouvelés cela permettra de mettre de la couleur et une haie bocagère sera plantée au niveau de la salle des sports.

Quant aux arbres achetés pour les 6 naissances, ils seront plantés début mars, des plaques en inox seront déposées sur chacun d'eux mentionnant le prénom et l'année de naissance de l'enfant.

Le cimetière est difficile à entretenir, il faut retravailler l'allée principale, on pourrait mettre de la verdure là où c'est possible (à étudier). Deux portails des entrées du cimetière sont également à repeindre.



Dominique LUCAS demande aux Conseillers, si avec leur accord, il pourrait faire appel à plusieurs entreprises pour faire des devis pour la démolition de la maison située 26, rue Division Leclerc et le terrassement pour le projet de la construction du restaurant.

Tous les Conseillers sont d'accord pour que Dominique LUCAS rencontre des entreprises pour élaborer des devis des travaux cités ci-dessus.

▪ **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal qu'il faut continuer à être vigilant sur l'utilisation du chauffage.

Monsieur Éric DONZALLAZ ajoute que lorsque la révision du PLUi sera possible, il faudrait suggérer d'apporter des correctifs pour réhabiliter des bâtiments pour permettre des changements de destination (exemple : une étable transformée en maison d'habitation)

▪ **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2023, neuf personnes ont occupés le local destiné aux sans-abris. Il rappelle que c'est le Secours catholique qui gère ce local et la Mairie met le local à disposition (Assurance, chauffage, eau...)

DIVERS

Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER annonce au Conseil Municipal que la commune de Grez-en-Bouère est labellisée « TERRE DE JEUX 2024 », cela permet à toutes les collectivités territoriales et aux acteurs du mouvement sportif y compris le Handisport, de s'engager dans l'aventure des JEUX.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 30 mars 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12.

Séance du 16 février 2023 – Délibérations prises du n°2023-02-16-01 à n°2023-02-16-07

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2023-02-16-01	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Principal	Approuvée à l'unanimité (13 voix POUR)
2023-02-16-02	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Accueil de Loisirs sans Hébergement	Approuvée à l'unanimité (13 voix POUR)
2023-02-16-03	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Bâtiment Multi-Services	Approuvée à l'unanimité (13 voix POUR)
2023-02-16-04	Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Lotissement Le Frêne	Approuvée à l'unanimité (13 voix POUR)
2023-02-16-05	Comptes de Gestion 2022	Approuvée à l'unanimité (13 voix POUR)
2023-02-16-06	Convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière Année 2023	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)
2023-02-16-07	Aménagement du Local situé au 14, rue de la Libération	Approuvée à l'unanimité (14 voix POUR)



Les élus municipaux présents à la séance du 16 février 2023

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	4 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 16 février 2023

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Nolwenn BOISSINOT	Jean-Pierre FOUCHER



